



HAL
open science

“ Retables ”

Bruno Restif

► **To cite this version:**

| Bruno Restif. “ Retables ”. Dictionnaire d’Histoire de Bretagne, 2008, p. 649-653. halshs-02963208

HAL Id: halshs-02963208

<https://shs.hal.science/halshs-02963208>

Submitted on 17 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bruno Restif, « Retables », in Jean-Christophe Cassard, Alain Croix, Jean-René Le Quéau, Jean-Yves Veillard (dir.), *Dictionnaire d'histoire de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2008, p. 649-653 :

Retables

Structures comportant des représentations figurées et placées derrière ou sur l'autel afin de le mettre en valeur, les retables apparaissent dans quelques églises bretonnes aux XV^e et XVI^e siècles. Il s'agit de décors sculptés dans le mur au-dessus de l'autel, comme à Saint-Sulpice de Fougères, ou bien de sculptures d'albâtre, en provenance d'Angleterre, ou de bois, souvent en provenance des Flandres. Toujours ou presque, le thème traité est la Passion du Christ, avec une insistance sur la Crucifixion, et ce en lien avec le sacrifice eucharistique qui est célébré sur l'autel.

Au début du XVII^e siècle apparaît un nouveau type de retable, architecturé, de grandes dimensions, accueillant des statues et, très vite, une peinture sur toile. Il s'inscrit dans le cadre du réaménagement architectural et de la réforme liturgique promus par la Réforme catholique. Le retable magnifie une célébration visible par tous, du fait de la suppression du jubé et de la maîtresse-vitre qui accompagne généralement sa réalisation, exalte la Présence du Christ en accueillant un tabernacle, remplit une fonction pédagogique et impose un nouveau rapport à l'image-objet.

Le diocèse de Rennes est le premier concerné, dès les années 1620. Les ateliers rennais sont vite évincés par les retableurs lavallois, qui utilisent le tuffeau et le marbre pour des réalisations s'inspirant plutôt du maniérisme. Jean Martinet, Pierre Corbineau et Tugal Caris créent un style qui connaît un large succès dans la Haute-Bretagne et dans le Vannetais, jusqu'au début du XVIII^e siècle. Ils diffusent en même temps la statuaire des sculpteurs manceaux et la peinture sur toile. Dans les paroisses de Haute-Bretagne qui ne peuvent s'offrir les services des retableurs lavallois, des ateliers rennais ou, plus souvent, locaux utilisent le bois pour des réalisations de type lavallois, allant jusqu'à imiter le marbre grâce à des peintures sur le bois. Les paroisses et les trèves les plus pauvres, comme Saint-Péran, font peindre des retables en trompe-l'œil sur les murs.

En Léon et Cornouaille, c'est un autre type de retable qui se répand, plus tardivement, et qui concerne d'abord les autels du Rosaire. Il s'agit de retables en bois, qui, à la différence des retables haut-bretons, insistent sur la sculpture, la décoration et les couleurs vives. À partir de 1670, les sculpteurs de la Marine de Brest jouent un rôle important dans leur diffusion. Partout, la commande est avant tout paroissiale, même si l'aristocratie contribue aux frais, mais le clergé local paraît jouer un rôle important dans la détermination des programmes iconographiques.

Au XVIII^e siècle, les réalisations se poursuivent en Basse-Bretagne alors qu'en Haute-Bretagne elles sont désormais plus modestes. Au XIX^e siècle, des retables latéraux sont encore réalisés, dans un style néo-classique puis néo-gothique, tandis que des retables du XVII^e siècle sont détruits au profit du percement de nouvelles maîtresses-vitres. Avec le concile de Vatican II, enfin, les retables perdent toute fonction liturgique et deviennent des objets patrimoniaux.

Bruno Restif